

Commune de Varennes-le-Grand

Procès Verbal du Conseil Municipal du mardi 19 janvier 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 19 janvier 2016 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, M. Laurent NIVON, Mme Priscilla DUBUIS, M. Michaël LOMBARD, Mme Patricia SILVESTRE, Mme Aurélie POURETTE, M. Pierre LEGER, Mme Barbara DONNEAU.

Pouvoirs : Mme Isabelle GRENIER donne pouvoir à Mme Laurence JORLAND, Mme Florence BONNARD donne pouvoir à Mme Barbara DONNEAU.

Absent excusé : M. Philippe BOUILLLOT

Absent : Mme Géraldine JUSSEAU

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- 1) Présentation de l'espace habitat conseil du Grand Chalon par M. DA SILVA
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15/12/2015
- 3) Dépenses d'investissement 2016 – autorisation d'engager et de mandater.
- 4) SIVU Varennes / Sevrey – avance sur participation fonctionnement 2016.
- 5) Personnel communal – régime indemnitaire 2016
- 6) Compte rendu Conseil Syndical SIVOS du 15/12/2015.
- 7) Compte rendu visite DDEN du 27/11/2015
- 8) Questions diverses

1 - Présentation de l'espace habitat conseil du Grand Chalon

M. Da Silva référent du Grand Chalon pour l'espace habitat conseil présente au Conseil Municipal les modalités d'accès de ce service aux habitants du Grand Chalon, qu'ils soient propriétaires ou locataires du privé.

Des explications seront disponibles sur le site internet de la mairie et lors de la parution du prochain Varennes Infos.

Adresse mail du service : habitatconseil@legrandchalon.fr

2 - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2014. Après des modifications, celui-ci est approuvé par 14 voix pour et 3 contre.

Modification :

*Monsieur Pierre LEGER demande que soit modifiée la phrase au point 4 « dans les communes **de moins** de 1000 habitants et plus » par « dans les communes de 1000 habitants et plus ».*

Monsieur François GUILLERMIN fait remarquer qu'il convient de corriger une erreur dans le tableau des tarifs des séjours de l'ALSH.

3 - Dépenses d'investissement 2016 – autorisation d'engager et de mandater :

Rapporteur : M. le Maire

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement sur 2016 avant le vote du budget primitif dans la limite de 25% des crédits inscrits en dépenses d'investissement sur l'exercice 2015 (en excluant le remboursement de la dette).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2016 en préalable au vote du budget primitif dans la limite de 25 % des crédits inscrits en dépenses d'investissement 2015 (en excluant le remboursement de la dette).

4 - SIVU Varennes / Sevrey – avance sur participation fonctionnement 2016 :

Rapporteur : M. Le Maire

La commune de Varennes le Grand, dans le cadre du SIVU Varennes / Sevrey pour la gestion du gymnase, verse pour chaque exercice une participation pour les dépenses de fonctionnement qui est fixée par délibération par le Conseil Syndical du SIVU après le vote de son budget primitif. Monsieur le Président du SIVU Varennes / Sevrey a émis le souhait que la commune puisse verser une avance sur la participation au titre des charges de fonctionnement 2016 avant le vote de son budget pour apporter de la trésorerie nécessaire à son fonctionnement courant.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance d'un montant égal à 50 % du montant fixé en 2015 au titre des charges de fonctionnement, soit la somme de 9 362,00 €uros qui sera déduite de la participation 2016 après le vote du budget primitif du SIVU.

Débat :

Madame Barbara DONNEAU demande si les communes de Sevrey et Varennes versent des sommes identiques pour les différentes dépenses du SIVU.

Monsieur Laurent NIVON répond que les communes versent la même somme sur la partie investissement, et sur la partie fonctionnement, le montant est calculé au prorata du nombre d'habitant.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder à son mandatement sur le compte 65 65738.

5 - Personnel communal – régime indemnitaire 2016 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution et d'autoriser le versement des indemnités réglementaires aux agents communaux titulaires.

Suivant l'indemnité, celle-ci pourra être majorée d'un coefficient multiplicateur et sera versée globalement 50 % en juin et 50 % en décembre.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6 – Compte rendu Conseil Syndical SIVOS du 15/12/2015 :

Rapporteur : Laurence JORLAND, adjointe

Il est exposé au Conseil Municipal le devenir du SIVOS dans le cadre du Schéma de Coopération Intercommunale. Celui-ci a été présenté au Conseil Municipal lors de la séance du 24/11/2015.

Les éléments du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ont été exposés au comité syndical. Plusieurs communes indiquent que le SIVOS n'a plus forcément vocation à perdurer sous sa forme actuelle (Lux / La Charmée / St Loup...). Néanmoins il serait intéressant de trouver un partenariat quelconque pour continuer notre action d'aide envers les projets pédagogiques.

Les communes de Lux / St Loup / Varennes-le-Grand ont délibéré favorablement en faveur du projet du SDCI donc comportant la dissolution du SIVOS.

La Charmée (dont le conseil n'avait pas encore délibéré) pense adopter la même position et la commune de Marnay à également délibérée en faveur du SDCI.

Seules les communes de Sevrey et St Rémy se prononcent contre la dissolution.

Dans le cas où la dissolution serait entérinée dans le prochain schéma départemental, dissolution effective donc au 31/12/2016, les sommes relatives à la cession de terrain sont à prévoir sur les budgets communaux 2017.

Pour qu'elles soient rattachées à 2016, il serait souhaitable d'envisager une dissolution volontaire du SIVOS par le comité lui-même.

Débat :

Madame Laurence JORLAND souhaite connaître l'avis du conseil municipal quant à l'idée de trouver un partenariat entre les différentes communes. En effet, le SIVOS finançait de nombreux projets (sorties et voyages scolaires, achats divers pour la bibliothèque, piscine du Grand Chalon,...).

Monsieur Pierre LEGER précise que le SIVOS était effectivement bien présent pour aider les collégiens dans les différents projets scolaires, à l'image de l'APECEV pour les enfants du groupe scolaire « Charles Perrault » qui aide à financer certains projets pédagogiques ou sorties. Il pense qu'il faut arriver à trouver une solution pour continuer à aider tous les collégiens.

Monsieur Pierre LEGER demande quelle est la structure imaginée pour former un partenariat.

Madame Laurence JORLAND répond que l'entreprise KPMG sera consultée pour pouvoir être orientée vers les solutions qui pourraient être envisageables.

Les membres du conseil municipal sont pour la création d'un partenariat pour continuer à aider le collège PASTEUR, peut-être sous une forme associative.

Point sur la rentrée 2015 au collège

Pour cette rentrée les effectifs sont en hausse. Le collège obtient 90% de réussite au brevet (supérieur à la moyenne nationale) et 75% pour les élèves de SEGPA pour le brevet professionnel.

Pour la rentrée 2015, tous les postes d'enseignants ont été pourvus, ce qui est une grande satisfaction.

Le collège a augmenté ces effectifs (ce qui n'est pas le cas de tous les collèges de Bourgogne qui d'une manière plus générale sont à la baisse) avec 687 élèves répartis en 6 classes de 6^{ème}, 6 classes de 5^{ème}, 5 classes de 4^{ème}, 5 classes de 3^{ème} et une SEGPA avec une 6^{ème}, une 5^{ème}, deux 4^{ème} et deux 3^{ème}.

Au niveau des examens, 90 % de réussite au diplôme national du brevet (la moyenne académique étant de 84,50 %). 75 % de réussite au niveau du brevet professionnel qui concerne la SEGPA, brevet qui n'est pas obligatoire. Aucun élève de SEGPA ne sort sans solution à l'issue de la 3^{ème} (lycée professionnel, CAP, apprentissage,...) et aucun décrochage scolaire n'a été constaté.

Pour la rentrée 2015-2016, tous les postes de professeurs ont été pourvus.

470 élèves sont ½ pensionnaires réguliers et 10 élèves par jour mangent au ticket, plus environ 30 adultes.

En raison de la suppression de la ligne bus n°2, il est possible que le nombre de ½ pensionnaires augmente, mais le restaurant scolaire est tout à fait en capacité d'absorber cette augmentation.

Transports scolaires

Concernant les nouveaux horaires des bus mis en place dès le 4 janvier, une évaluation va être faite par le Grand Chalon afin d'apporter les modifications nécessaires au bon fonctionnement du service.

Si des changements devaient de nouveau avoir lieu, le collège espère être prévenu assez tôt afin d'adapter les emplois du temps.

7 - Compte rendu visite DDEN du 27/11/2015 :

Rapporteur : Laurence JORLAND, adjointe

Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale ont effectué leur visite annuelle du Groupe Scolaire Charles Perrault le vendredi 27 novembre 2015.

Aucun problème particulier n'a été signalé, excepté le sureffectif des classes de CE2, 31 élèves et de CM2, 34 élèves, et la condensation normale de la nouvelle chaudière générant une flaque d'eau qui lors de températures négatives peut s'avérer dangereuse.

Depuis la visite, il y a eu une fuite d'eau qui a nécessité la création d'une tranchée pour procéder à la réparation. La conduite sera changée au printemps et une grille d'évacuation de l'eau de condensation sera posée à cette occasion.

8 - Questions diverses :

- Transports scolaires

M. Léger fait part au Conseil Municipal des dysfonctionnements dans les correspondances. Plusieurs conseillers municipaux font part du manque de communication auprès des collégiens, des lycéens et des parents. Les améliorations doivent se poursuivre.

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal des dates des prochaines réunions des commissions, du Débat d'Orientation Budgétaire et du prochain Conseil Municipal (16 février 2016).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00